Informations de base

2002/0803(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure caduque ou retirée
Sécurité, justice : création d'un Institut européen d'études de police. Initiative Espagne **Subject** 7.30.05.01 Europol, CEPOL 7.30.09 Sécurité publique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	SOUSA PINTO Sérgio (PSE)	20/02/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	CROWLEY Brian (UEN)	07/01/2002

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	FRATTINI Franco

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/01/2002	Publication de la proposition législative	05133/2002	Résumé
07/02/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/05/2002	Vote en commission		Résumé
14/05/2002	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0166/2002	
29/05/2002	Débat en plénière		
30/05/2002	Décision du Parlement	T5-0266/2002	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/0803(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 030-p1 Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 030-p2 Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 034-p2 Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 032 Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 031
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	LIBE/5/15899

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0166/2002	14/05/2002	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0266/2002 JO C 187 07.08.2003, p. 0022-0140 E	30/05/2002	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	05133/2002 JO C 042 15.02.2002, p. 0016-0018	29/01/2002	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Sécurité, justice : création d'un Institut européen d'études de police. Initiative Espagne

2002/0803(CNS) - 29/01/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : créer un Institut européen d'études de police. CONTENU : En vue d'instaurer un élément d'intégration et de stabilisation de la coopération policière au niveau européen, il est proposé de créer, sur initiative espagnole, un Institut européen d'études de police ayant pour objectif de contribuer à améliorer la connaissance et le traitement de certains phénomènes présentant un intérêt européen sur le plan policier. Dans un premier temps, cet Institut européen consisterait en un réseau regroupant les centres nationaux de chacun des États membres et ferait siens les processus de coopération et de collaboration qui apparaissent successivement dans l'Union dans le cadre des activités propres des instituts d'études et de recherches. L'Institut constituerait, dans la pratique, un observatoire de la coopération policière en Europe et un organisme ayant la capacité de

centraliser les résultats des études et des recherches des instances publiques ou privées, gouvernementales ou non gouvernementales, nationales ou internationales, compétentes en matière de sécurité publique et de police, en évaluant de manière scientifique leurs recherches et leurs conclusions. La proposition fixe : 1) les objectifs de l'Institut : identifier et analyser les facteurs qui, au niveau européen, ont une incidence sur le sentiment de sécurité ; recenser les différentes manifestations de la criminalité dans l'Union ; mesurer l'incidence des activités criminelles sur l'ensemble de la société et de l'économie européenne ; analyser l'évolution et les tendances de la criminalité ; repérer, dans les structures socio-économiques, les points faibles et les éléments favorables ; uniformiser les pratiques policières grâce à l'application d'un code de déontologie dans toute l'Europe; 2) ses missions : planifier, concevoir et réaliser des études, des recherches et des rapports, de sa propre initiative ou à la demande des institutions de l'Union ; proposer des méthodes communes de recherche et d'analyse ; constituer un socle de connaissances qui permettent de repérer les avancées scientifiques et techniques en cours de réalisation dans les différentes branches scientifiques afin de les adapter ou de les appliquer dans les domaines de la police et de la sécurité publique; développer chez les policiers des comportements professionnels conformes aux principes, valeurs, normes énoncés dans les déclarations et chartes des droits de l'Homme des Nations unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union. D'autres dispositions portent sur l'organisation interne de l'Institut et son mode de fonctionnement. Celui-ci serait composé d'unités nationales constituées en réseau regroupant les centres nationaux d'études et de recherches compétents en matière de sécurité et de police des États membres et des pays candidats. La direction du réseau reviendrait à un conseil composé des directeurs des instituts nationaux de police au niveau central. Cet organe serait présidé par l'État membre qui exerce la présidence de l'Union. Le conseil d'administration de l'Institut serait assisté par un secrétariat permanent. Les coûts administratifs de l'Institut seraient à la charge conjointe des États membres, déterminée en fonction de leur PNB respectif. Il pourrait également bénéficier de financements existants dans le cadre du titre VI du traité sur l'UE (programme FALCONE, GROTIUS II-pénal, HIPPOCRATE, ODYSSEUS, OISIN II). Cet Institut devrait être revu au cours de la troisième année de mise en oeuvre afin dévaluer son mode de fonctionnement.

Sécurité, justice : création d'un Institut européen d'études de police. Initiative Espagne

2002/0803(CNS) - 30/05/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Sérgio SOUSA PINTO (PSE, P), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent) et rejette l'initiative espagnole relative à la création d'un Institut européen d'études de police. Il invite dès lors l'Espagne à retirer sa proposition.